

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
10 janvier 2017

---

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CE28

présenté par  
Mme Battistel, rapporteure

-----

**ARTICLE 4**

Compléter la troisième phrase de l'alinéa 19 :

« et fait l'objet d'un débat dans chaque assemblée parlementaire. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin que le rapport de stratégie nationale ait une réelle légitimité, il est utile de le soumettre au débat parlementaire. Ce dernier sera d'autant plus important qu'il interviendra de manière relativement espacée dans le temps.